

ont été donnés ; je veux simplement parler de la véracité de ce témoin en particulier. A la page 26 on lui demande ce qui s'est passé dans le block Fleming :

Q. Vous en avez parlé depuis à quelqu'un ?—
R. Oui, j'en ai parlé à M. Foster.

Or remarquons que ces deux personnes étaient les voisins de Hadley ; et que ces événements ont eu lieu en 1902, et la séparation a été faite en août 1904. Les procédures pour obtenir le divorce ont été instituées dans le printemps de 1905. Or voici un homme, un voisin de Hadley qui connaissait ces choses, et n'en a jamais dit un mot à Hadley.

Q. En avez-vous parlé vous-même à Hadley ?—
R. Je n'en ai jamais dit un mot à M. Hadley avant il y a un mois environ.

Cela serait vers le mois de mars. Je tourne à la page 27 et je trouve en réponse à une question posée par l'honorable sénateur de London que le témoin répond différemment. L'honorable sénateur demandait :

Q. Avez-vous jamais dit quelque chose à Madame Hadley ?—R. Non. Je ne la connaissais pas pour lui parler.

Q. En avez-vous jamais dit quelque chose à d'autres personnes ?—R. Oui, j'en ai parlé à M. Hadley.

Q. Quand en avez-vous parlé à M. Hadley ?—
R. Peu de temps avant Noël.

Voici donc un témoin qui dans l'espace d'un quart d'heure se contredit lui-même sur un point très important. J'ajoute que c'est le seul témoin indépendant et que ces deux réponses mises en regard l'une de l'autre, montrent le peu de valeur qu'on doit attacher à sa déposition. Je prétends que toutes les personnes sont d'une façon ou d'une autre à l'emploi du pétitionnaire, que conséquemment on doit considérer leur témoignage avec suspicion. Nous voyons aussi que les témoins connaissaient les prétendus faits dès 1902. C'était des personnes à l'emploi du pétitionnaire. Ils savaient, si leur histoire est vraie, que cet homme était affreusement trompé par sa femme, mais aucun d'eux n'en a jamais soufflé un mot ni à Hadley ni à d'autres, et il me semble incroyable que ce n'est que lorsque Foster, trois semaines après les événements et lorsqu'il eût commencé à chercher des preuves pour obtenir le divorce, que ces témoins ont divulgué ce qu'ils connaissaient. Je le demande aux honorables sénateurs : est-ce

Hon. M. POWER.

conséquent avec ce que nous connaissons de la nature humaine ?

Est-ce que le contraire ne serait pas arrivé ? Si ces gens-là avaient connu ces choses, est-ce qu'ils ne s'en seraient pas entretenus ensemble presque immédiatement, étant donné la catégorie de ces gens ?

L'honorable M. MACDONALD (C.-A.) : Ils ne voulaient rien dire à leur patron sur la conduite de sa femme ; la question était trop délicate.

L'honorable M. POWER : Mtre Howden, l'avocat de M. Hadley, devait être le premier homme à défendre les intérêts et l'honneur de son client. Cependant, qu'y a-t-il ? A la page 101 de l'enquête, Mtre Howden, contre-interrogé par le défenseur de Mme Hadley, répond ce qui suit :

Q. A quelle date avez-vous rapporté à M. Hadley les déclarations que M. Park vous avait faites ?—R. Je n'en ai parlé à M. Hadley qu'en 1905, vers le temps où une demande en divorce a été décidée.

Cet homme de loi avait en mains les affaires de M. Hadley depuis 1903. En août 1904, il dressa un acte de séparation de M. Hadley avec Mme Hadley, aux termes duquel M. Hadley devait payer à sa femme une somme de \$5,000. Quelle opinion faut-il avoir d'un avocat, l'homme d'affaires de confiance d'un individu, laissant son client prendre l'engagement de verser une somme de \$5,000, quand cet avocat possède les moyens de libérer son client de pareille obligation ? Voilà un fait qu'il ne faut point perdre de vue.

En voici un autre. C'est quand l'honorable sénateur de Marshfield a interrompu notre collègue de Calgary par une observation qui est, je pense, un argument des plus décisifs. Si vraiment Mme Hadley était une mauvaise épouse, elle avait touché ses \$5,000, et alors pourquoi combattait-elle la demande en divorce de son mari ? Elle avait tout à perdre et rien à gagner en prenant cette attitude. Son intention n'était pas de se remettre avec son mari. Elle était en possession des \$5,000 de la séparation, pourquoi donc aurait-elle combattu la demande en divorce, si elle était la femme infidèle qu'on prétend ?

L'autre fait sur lequel j'ajouterai encore un mot, c'est le caractère extraordinaire des actions attribuées à Mme Hadley par ces témoins. Notre honorable collègue a parlé